Dix-septième année, No 12. Le numéro, 10 centimes Mardi, 16 Décembre 1919.

ANNONCES :
La ligne ou son espace :
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
Etranger 30 cent.
Réclames : 50 cent. la ligne
Minimum pour une annonce : 1 fr.
Supplément de 5 cent. la ligne pour les annonces ne paraissant qu'une fois.
Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par la Société Publicitas S. A. Sion, Lausanne, Montreux, Genève, Fribourg, etc. et au Bureau d'Avis du Journal, St-Maurice.

NOUVELLISTE VALAISAN

PARAISSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ABONNEMENTS :
Un an 6 mois 3 mois
Sans Bulletin
Avec Bulletin
Etranger : Port en sus
Rédaction, Administration
ST-MAURICE
Téléphone 8
Compte de Chèque postal II c 274

Nouveaux faits connus Lundi à midi

M. Clemenceau est rentré à Paris venant de Londres, un peu indisposé d'une chute sur le destroyer. On ne sait rien de précis sur les résultats pratiques de ce voyage.

—o—

Le Cardinal Mercier a été reçu solennellement à l'Institut de France.

La participation au Pouvoir

L'entrée de M. Musy au Conseil fédéral a révélé, aux Chambres, une Droite conservatrice et catholique remarquablement unie.

Il n'en fut pas toujours ainsi.

La Droite parlementaire se posa, un jour, l'interrogation que se pose actuellement le parti socialiste : est-il habile d'accepter une participation au gouvernement ?

Ce fut lors de la candidature de M. Zemp.

Et, à cette occasion, on subdivisa la Droite en intransigeants, en transigeants en antiministériels et en ministériels.

Cette subdivision n'existe plus aujourd'hui.

Personne, à Droite, ne se tient à un programme d'irréductible opposition.

L'activité de nos députés entend être une activité de *résultats*.

Ils n'exigent du gouvernement radical *de fait* rien qu'il ne puisse accorder au nom de ses propres principes ; mais ils exigent tout ce qu'il a le devoir d'accorder à la plus grosse minorité religieuse et politique du pays qui se place sur le terrain de la liberté et de la parfaite égalité.

Ce fut, d'ailleurs, le mur auquel on se cramponna pour autoriser M. Zemp à faire partie du Conseil fédéral.

L'essai de cette collaboration fut excellent.

Bien des préjugés tombèrent ; le kulturkamp fut remisé dans les vieux musées avec les bocaux d'alcool pleins de phénomènes, et le gouvernement fédéral trouva, avec lui, une Droite compacte toutes les fois qu'il fit de la bonne besogne conservatrice et sociale.

Et nous voici avec un second conservateur-catholique à Berne !

C'est dire que nous ne sommes plus au temps, déjà lointain où l'on se livrait à un assaut continuel contre le Conseil fédéral.

Il faut compter avec la menace, sans cesse suspendue au-dessus de notre tête, du bolchevisme et de la révolution.

Et c'est un beau et grand rôle, une œuvre nationale, que de barrer résolument la route aux sinistres conceptions étrangères et aux manœuvres de lieutenants qui prennent leur mot d'ordre à Berlin.

Défendre, non pas la fortune scandaleuse et mal acquise, mais la petite propriété, protéger la vie privée, couvrir l'industrie et le commerce, assurer au besoin l'indépendance des croyances religieuses contre des sectaires qui n'ont pas entièrement disparu, faire œuvre de progrès social, c'est une attitude, cela ! c'est une raison de participer au gouvernemnt, c'est un honneur, c'est la consécration solennelle et glorieuse d'un mandat ministériel qui, au début, pouvait être discutable et était discuté.

Et si, dans une certaine aristocratie, on ne comprend pas ce rôle, regrettant l'intransigeance de jadis, nous plaignons sincèrement une mentalité qu'aucun incendie ne réveille.

Les deux représentants de la Droite, au Conseil fédéral, ont devant eux — cela a été souligné tous ces jours — de très sérieuses responsabilités.

Il y a du feu qui couve.

Nous marchons vers des conceptions gouvernementales nouvelles.

Le parti conservateur-catholique a adopté un programme très large de réformes économiques dont MM. Motta et Musy seront les parrains auprès du gouvernement fédéral.

Tous les ouvriers ne sont pas bolchévistes et révolutionnaires, loin de là, mais tous ou à peu près tous sont mécontents de la situation économique actuelle.

Commençons donc par nous demander si ces ouvriers, tels qu'ils sont formés par les syndicats, par les réunions, par la propagande, par un travail parfois dur et insuffisamment rétribué, trouvent, en Suisse, dans la patrie, telle qu'elle est constituée, des arguments suffisants, et si la liberté, la justice sociale, les droits, la vraie démocratie enfin existent véritablement pour eux, d'une façon tangible et matérielle ?

A la solution de ce très grave problème, les catholiques apporteront l'ardeur de leurs convictions religieuses et progressistes, recherchant dans l'Encyclique *Rerum novarum* la pensée directrice qui enfantera l'effort raisonné et orienté.

Nouveau mandat moral et social, grandiose évidemment, mais qui ne dépasse pas la taille de nos deux représentants au Conseil fédéral !

Ch. Saint-Maurice.

Les candidatures ecclésiastiques

On lit dans le *Figaro :*

« Quelques prêtres siègent à la nouvelle Chambre française au nombre de quatre ; et ce sont des exceptions. Un passé d'évoué à la vie publique, une situation acquise ont engagé leur évêque à leur donner l'autorisation sollicitée.

Car le nouveau droit canon, récemment promulgué, s'oppose très nettement à toute candidature politique des membres du clergé. Le paragraphe 4 du 139e canon est à cet égard formel.

Maître de sa jurisprudence, le Saint-Siège a toutefois reconnu qu'il ne pouvait immédiatement appliquer cette règle dans toute sa rigueur ; il laisse poursuivre leur carrière politique à ceux qui l'ont commencée et qui étaient, en quelque sorte, en possession d'état; mais il se refuse à ce que de nouveaux clercs tentent la fortune électorale.

En Italie, parmi les cent élus du parti populaire, recruté, comme chacun sait, en grande majorité dans les organisations catholiques, il n'y a pas un prêtre d'élu, car il n'y en eut pas un seul de candidat : partout les évêques avaient refusé les autorisations sollicitées. En France, il n'y eut que les exceptions signalées, dues aux situations acquises, des prêtres alsaciens et lorrains et de l'abbé Lemire.

Par contre, tout au moins dans le diocèse de Nice, des charges municipales ont été confiées à des prêtres du diocèse, obligeant l'évêque à intervenir. « Pour des raisons d'ordre général et supérieur », Mgr Chapon ne croit pas possible de donner l'autorisation requise. Certes, il se félicite de la marque d'estime et de confiance que les membres de son clergé ont méritée, mais il entend qu'ils donnent leur démission, leur devoir est de « se réserver tout entiers à leur saint ministère en dehors et au-dessus des dissentiments locaux et personnels ».

ECHOS DE PARTOUT

Le cas du député Verniers. — Dans le département du Nord, France, un candidat qui ne fit pas de campagne électorale fut élu. Les affiches portaient : « Capitaine Verniers ».

Cet officier était, à l'ouverture de la campagne électorale, en traitement au Val-de-Grâce pour blessures de guerre — il en reçut 56 et porte de nombreuses décorations, dont le ruban rouge. Il fut inscrit, avec son consentement, sur une des listes du département du Nord et élu sans même avoir pris contact avec le corps électoral.

On apprit bientôt que ce capitaine était, en réalité, le lieutenant Verniers, et qu'il était sous le coup d'une condamnation.

Le lieutenant Verniers a été condamné, le 6 décembre dernier, par le conseil de guerre du 6e corps, à deux ans de prison et à la destitution, pour faux en matière d'administration militaire, vol militaire et vol simple.

Ces délits ont été commis alors que le lieutenant Verniers était au 178e d'artillerie de tranchée.

Les médecins considèrent que la responsabilité de cet officier est atténuée. Le bureau de la Chambre n'a pas encore reçu la démission du député Verniers.

Aux termes de la loi du 12 juillet 1919, le département du Nord devra, dans le délai de trois mois, c'est-à-dire avant le 9 mars, procéder à une élection partielle.

Les trains d'Alsace. — La suppression de l'express Ostende-Bruxelles-Bâle-Simplon-Milan, sur le tronçon alsacien Luxembourg-Bâle, porte un préjudice considérable à l'express Bâle-Gothard, assurant la correspondance à Milan, avec le Simplon-Orient-Express. La circulation du train Ostende-Milan étant réglée par un accord international, les C. F. F. et les autres administrations intéressées, notamment le P. L. M., en sa qualité d'administrateur du Simplon-Orient-Express, ont protesté contre la suppression de l'express, décidée par les chemins de fer d'Alsace.

Ils déclarent que la suspension de cet express durera encore deux ou trois semaines. Le train suisse qui assurait les correspondances continuera le service.

Le danger du champ de bataille. — M. Jules Lepreux et ses deux fils travaillaient au comblement des troux d'obus, à Epéhy, arrondissement de Péronne. Cet ancien champ de bataille est parsemé de mines, dont beaucoup ont encore des fusées reliées par fils de fer. L'un des fils Lepreux heurta avec une bèche une mine qui explosa ; les trois hommes furent tués sur le coup.

Une belle opération financière. — On sait qu'à l'armistice, le gouvernement belge ayant fait rentrer les marks, les caisses de l'Etat se trouvaient encombrées de 6 milliards de ce mauvais papier équivalant au pair à 7 milliards de francs.

Placée dans les caisses de l'Etat, cette somme énorme était tout à fait inutilisable et ne rapportait rien. La situation financière en était fortement obérée, et le gouvernement chercha à mobiliser ces marks au lieu de les laisser dormir improductifs dans ses caisses.

M. Delacroix, ministre des Finances et président du Conseil, vient d'aboutir à une solution. L'Allemagne reprend les marks à leur valeur normale, soit 1 fr. 25, et remboursera en 20 ans en payant les intérêts.

L'Etat belge lui remet immédiatement tous les marks, ce qui va évidemment favoriser le change allemand et, en garantie de l'exécution du contrat, l'Etat allemand remet au gouvernement belge des Bons du Trésor.

Les récoltes en Amérique. — On évalue officiellement la récolte du blé des Etats-Unis à 910 milions de bushels, soit 300 millions de bushels de plus qu'en 1918. Le cheptel, race bovine, porcs et chevaux, est évalué par le département de l'agriculture à 28.900.000 têtes. Cela dépasse de beaucoup les rapports les plus optimistes donnés jusqu'à présent.

Les navires-hôpitaux. — A l'Académie de médecine, M. Chevalier, inspecteur général du service de santé de la marine, a fait un exposé du rôle des navires-hôpitaux au cours de la guerre.

« Ce rôle, dit M. Chevalier, fut très différent de celui qu'on avait envisagé de prime abord.

« En l'absence de grands combats maritimes, ils servirent à rapatrier à l'intérieur les blessés provenant des différents théâtres de la guerre. Dans les premiers mois des hostilités, ils coopérèrent avec les services de la guerre au transport des blessés de l'armée des Flandres, suppléant ainsi à l'insuffisance des voies ferrées. A partir de février 1915, ce fut en Méditerranée qu'ils opérèrent et 220.000 blessés ou malades furent, à leur bord, rapatriés des différents fronts méditerranéens orientaux ; Toulon en reçut 147.000, Bizerte 64.000, les ports de l'Algérie 5.000. Un certain nombre de ces hommes, lors des premiers combats des Dardanelles, avaient été dirigés de la sorte sur l'Egypte. Il est à noter que les ports de débarquement étaient prévenue par TSF du nombre de blessés qui allaient leur arriver.

« Les navires-hôpitaux, constituent, pour l'évacuation des malades et des blessés, un mode de transport précieux. Les hommes y sont bien couchés, bien nourris, sous une surveillance médicale constante et régulière. Les mouvements du bateau, qui constituent leur seul inconvénient, très atténués par les dimensions des paquebots ainsi utilisés, sont moins pénibles, au demeurant que les trépidations des chemins de fer. L'activité chirurgicale à bord de ces bateaux est assez intense pour qu'un seul chirurgien, en plusieurs voyages représentant 39 jours d'hospitalisation, ait pratiqué, sur un effectif de 1.884 blessés, 155 opérations de grande chirurgie ; un autre, en 15 traversées, a mené à bien 968 opérations dont 300 sous anesthésie générale.

« Il est à souhaiter, dit l'auteur de cette intéressante communication, qu'à l'avenir au lieu d'utiliser au moment du besoin des transports auxquels on a fait subir les transformations nécessaires, on construise à l'avance, sur plans spéciaux, des navires-hôpitaux dont les approvisionnements médicaux soient réunis dans leur port d'attache ».

Simple réflexion. — Nous ne sommes pas neutres parce que nous ne sommes pas des alouettes étourdies que l'on chasse avec le miroir, parce que nous ne connaissons pas de syndicats neutres et parce qu'il ne peut y avoir de tels syndicats, du moment que le syndicat doit s'inspirer de principes doctrinaux qui ne laissent point de place au neutralisme. (Déclaration de la démocratie chrétienne espagnole).

Curiosité. — Les portes de prison n'ont pas le renom de présenter un aspect très folâtre. Celles de la prison de Cusset (Allier), France, ont pourtant offert, un de ces derniers jours, un spectacle, sinon gai, du moins assez amusant et pittoresque. Elles se sont entr'ouvertes pour laisser sortir deux malfaiteurs qui ne pouvaient plus être logés dans le bâtiment faute de place. C'est ce que nous apprend le télégramme suivant, reçu de Vichy le 9 du courant : « La prison de Cusset n'a pas une seule place de libre ; deux malfaiteurs ont dû être laissés en liberté provisoire, car il n'y avait pas de place pour les loger... »

Pensée. — Dans le lot des pauvres, dans le plateau des misères, jetez donc la certitude d'un avenir céleste, jetez l'aspiration au bonheur, au bonheur éternel, jetez le Paradis, contre-poids magnifique ! Vous rétablirez l'équilibre. La part du pauvre est aussi riche que la part du riche. C'est ce que savait Jésus qui en savait plus long que Voltaire.

Les taxes de poursuite et de faillite

Une commission d'experts, convoquée par le Département de justice et police, s'occupe en ce moment de la revision du tarif des émoluments en matière de poursuite et de faillite.

On sait que la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite dispose, d'une manière générale, que les frais de poursuite sont à la charge du débiteur, le créancier qui requiert l'opération de poursuite ayant à en faire l'avance, conformément aux taxes prévues par le tarif fédéral. Ce principe n'a en lui-même rien de choquant. Il est aussi de règle dans la procédure civile que celui qui est condamné par le juge supporte les frais du procès. Il existe cependant une différence essentielle entre les deux cas par le fait qu'en matière de procédure civile, l'Etat n'a jamais songé à faire supporter aux parties les frais de toute l'organisation judiciaire, c'est-à-dire que les frais du procès ne sont jamais calculés à une hauteur correspondante aux sommes nécessaires pour le traitement des juges, les frais de locaux, en un mot pour toutes les dépenses qu'occasionne à l'Etat l'administration de la justice. En matière de faillite, par contre, chacun trouve naturel que tous les frais soient supportés par le débiteur poursuivi. Résultat: il peut arriver que, dans une poursuite tendant au recouvrement d'une petite créance, le montant des frais et émoluments à supporter par le débiteur soit en fin de compte supérieur à la créance elle-même.

Admettons par exemple le cas d'un débiteur habitant une maison isolée à la montagne, qui se verrait poursuivi pour un montant de 10 à 20 fr. Outre cette somme pour laquelle il est poursuivi, ce malheureux aura donc encore à payer le dédommagement correspondant au temps perdu par l'agent qui aura à notifier les actes de poursuites et pour l'éxécution de la poursuite elle-même à son lieu de domicile. Le préposé aura peut-être à perdre tout un jour; peut-être aura-t-il dû passer la nuit hors de chez lui, circonstances dont les conséquences pécuniaires retomberont toutes sur le débiteur, qui verra le montant de la poursuite dirigée contre lui sensiblement augmenté de ce chef.

Depuis le début de la guerre, on a cherché à améliorer dans une certaine mesure la situation du débiteur par la création de sursis extraordinaires. Rien cependant n'a été modifié en ce qui concerne les frais mis à sa charge. Il ne pouvait guère, au reste, être apporté de modifications générales dans ce domaine, car la loi fédérale prévoit que l'organisation des offices de poursuite et de faillite est exclusivement réservée aux cantons. Un bon nombre de cantons ont fait de leurs offices de poursuite des offices publics, dont les fonctionnaires sont payés directement par l'Etat.

Dans de tels cas, les émoluments de poursuite sont perçus par le canton. Il serait donc facile, lorsque la situation se trouve réglée de cette manière, de fixer le montant des taxes de poursuite, de façon à ce que toute la charge des frais n'incombe pas entièrement au débiteur. Mais dans beaucoup de cantons de la Suisse allemande, les fonctionnaires préposés aux poursuites et faillites ne sont pas payés par l'Etat, leurs fonctions se trouvant exclusivement rémunérées par le montant des frais et émoluments dus par le débiteur poursuivi. On comprend dès lors que les taxes perçues par les fonctionnaires — vivant du produit des opérations de poursuite — doivent être élevés d'une façon conforme aux conditions de la vie actuelle.

La commission d'experts, présidée par M. le juge fédéral Soldati, devant procéder à la revision du tarif des frais de poursuite, se trouve en présence d'une situation très difficile. D'un côté, il est inévitable que l'augmentation du coût de la vie réclame une élévation des émoluments perçus par les fonctionnaires. Mais la question se pose de savoir s'il y a lieu d'augmenter d'autant les charges incombant au débiteur.

Il ne saurait être question, en outre, de fixer des taxes moins élevées pour ceux des cantons qui possèdent des fonctionnaires à traitement fixe. Un semblable mode de procéder serait contraire au principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi. De plus, n'encouragerait-il pas nombre de cantons à maintenir la situation défectueuse qui est celle que l'on rencontre actuellement sur leur territoire ?

Le seul moyen capable de remédier à la situation serait qu'il soit procédé à

une revision complète de la loi sur la poursuite et la faillite. Diverses solutions sont suggérées ; mais celle que l'on préconise le plus, de divers côtés, est que cette revision prévoie que les cantons sont obligés de participer aux frais de poursuite, comme ils participent aux frais de justice. C'est là, assure-t-on, un postulat de justice social, remarque le *Pays*.

Et cela paraît être le sentiment de M. le juge fédéral Soldati, puisqu'il a affirmé, à la première séance de la commission, que la situation actuelle en Suisse, à cet égard, « était indigne d'un Etat moderne cultivé ». N'est-ce pas beaucoup dire?... Cette déclaration laisse penser, en tout cas, que nos hauts magistrats judiciaires attendent des Chambres fédérales qu'elles procèdent sans tarder à la réfome qu'ils jugent nécessaire.

Les Evénements

Le Voyage de Londres

La Situation

M. Clemenceau est de retour à Paris de son voyage à Londres. On ne sait toujours rien de précis sur ses conversations avec le premier ministère anglais. Une note Havas dit seulement qu'en ce qui concerne la situation résultant de l'application du traité de paix et de l'attitude de l'Allemagne, les deux chefs de gouvernement « ont constaté qu'ils étaient en plein accord sur ce point particulier ». Ils ont également examiné d'autres questions intéressant la coopération de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de la Belgique, sur lesquelles ils paraissent être arrivés à des résultats satisfaisants.

On apprend, en revanche, et aujourd'hui seulement, que le président du conseil a été victime d'un léger accident au cours de la traversée de France en Angleterre. La mer était démontée et le président, qui se tenait debout sur le pont du torpilleur « Téméraire », fut projeté par un coup de roulis avant que le général Mordacq, qui se tenait à ses côtés, ait eu le temps de le retenir. M. Clemenceau fut légèrement contusionné. Néanmoins, pendant les trois jours de sa présence à Londres, il suivit les nombreuses réunions dont il a été fait mention.

A son retour à Paris, le président du conseil s'est senti un peu fatigué des suites de son accident et du voyage. Cependant, il a immédiatement repris la direction de son cabinet.

Le docteur Daffier a examiné dimanche soir M. Clemenceau dans son cabinet de travail au ministère de la guerre ; il a constaté une fêlure de côtes sans gravité.

* * *

— La réponse du gouvernement allemand à la dernière note des Alliés est parvenue à la délégation allemande à Paris. Etant donné le temps nécessaire au déchiffrement et à la traduction de ce document, il ne sera remis vraisemblablement qu'aujourd'hui au secrétariat général.

Le *Neptune* annonce qu'en Belgique toutes les dispositions viennent d'être arrêtées au ministère de la guerre pour le rappel des quatre classes de la milice sous les drapeaux.

* * *

Le cardinal Mercier a été reçu samedi après-midi à l'Académie des sciences morales et politiques de Paris. Le président de l'Académie a exalté l'attitude héroïque de la Belgique et de son roi magnanime et fidèle à l'honneur, la fermeté patriotique et la dignité montrées par le cardinal Mercier pendant l'occupation allemande.

Le cardinal, répondant, a fait l'éloge du roi Albert qui traça la voie à son peuple, puis il a rendu hommage à la France héroïque et aux Alliés qui offrirent leur or et leur sang mêlé aux larmes des épouses et des mères pour faire triompher dans le monde, au-dessus des intérêts qui passent, le respect de la parole donnée, la justice et l'honnêteté.

Nouvelles Suisses

Réception de M. Musy à Fribourg

(Corresp. partic.)

Le peuple fribourgeois en délire a accueilli grandiosement son premier représentant au Conseil fédéral. Une foule immense, des centaines de drapeaux, tous les magistrats et les sociétés des toutes les communes du canton ont fait à l'élu une réception magnifique. Ce grand cortège s'est déroulé dans les rues pavoisées de la ville, pour aboutir sur la Place où se soutient encore, vieux et rabougri, malgré ses siècles d'existence, le Tilleul de Morat. La présence de ce vieil ancêtre, témoin de l'entrée de Fribourg dans la Confédéation, devait être de nature à inspirer de belles et nobles pensées aux orateurs. C'est d'abord M. Perrier, le jeune chef du gouvernement fribourgeois, qui vient souhaiter la bienvenue, et présenter les hommages du canton, à M. Musy. Son discours est un éloquent plaidoyer en faveur du fédéralisme, dont il souligne l'importance à l'heure actuelle. Il rappelle à celui qui sera chargé de diriger les finances fédérales, que nul mieux que lui est mieux placé pour connaître les besoins financiers des cantons, et que la Confédération ne doit pas venir par ses propres impôts, couper leurs ressources. On aurait dit que M. Perrier mettait entre les mains du nouveau conseiller fédéral, le dernier espoir d'une cause qui est en danger. M. Musy monte à la tribune. Il est très pâle et semble plutôt timide. Mais quand on l'entend parler, quelle autre impression ! quelle vigueur et quelle force dans son éloquence ! Son cœur bondit et ses larmes sont prêtes à couler, quand il parle du fédéralisme, ce grand principe qui l'a toujours guidé et qu'il n'oubliera pas. Il veut les cantons forts, et est heureux de pouvoir dire qu'il a consacré le plus pur de ses forces à donner au canton de Fribourg une vitalité toujours plus vigoureuse. Il espère que le secours de la Providence, et la force de sa Foi l'aideront à porter le lourd fardeau de sa nouvelle charge. Le canon, les cloches, les fanfares, et les cris du peuple soulignèrent ses vibrantes paroles.

Et mon cœur de Valaisan conservateur catholique se réjouissait, et vibrait à l'unisson de cet enthousiasme délirant des Fribourgeois. Certes j'aurais bien aimé que cette manifestation se passât sur la Planta et que nous pûmes acclamer M. Evéquoz qui nous paraissait tout désigné à siéger au Conseil fédéral ; mais puisqu'il en a été décidé autrement, et en attendant ce jour, réjouissons-nous de cette élection qui renforce et donne un nouvel éclat à la Droite catholique-conservatrice, et qui prouvera une fois de plus, que nos principes ne sont pas en contradiction avec le progrès, et qu'on peut diriger notre politique et gouverner au mieux des intérêts de tous, tout en étant fervent conservateur.

Fribourg, 12 décembre. P. R.

Chambres fédérales

Conseil national

Allocation de renchérissement.

MM. *Eisenhut* et *Grobel* rapportent sur les allocations de renchérissement au personnel de la Confédération. L'Union fédérative des fonctionnaires avait, en août dernier, formulé une série de propositions qui, si elles avaient été réalisées, auraient occasionné une dépense de 28 millions. La situation financière des C. F. F. ne permet pas un pareil sacrifice. Après un examen attentif, le Conseil fédéral a réduit les chiffres proposés et a fait une différence justifiée entre les employés qui habitent les petites localités et ceux résidant dans les villes.

Il a établi une échelle d'allocations proportionnelle au nombre d'habitants de leur lieu de résidence. Dans les localités de plus de 100.000 habitants, les intéressés mariés recevront 600 fr. et les célibataires 400 fr. ; ces sommes sont respectivement de 500, 400 et 300 (335 270, 200) pour les villes dont la population dépasse 50.000 habitants.

Dans un langage fleuri, M. *Baumberger,* député catholique de Zurich, recommande l'entrée en matière au nom des chrétiens-sociaux. Il trouve que les allocations sont insuffisantes et ne compensent pas la hausse des prix. En outre, la classification établie par le Conseil fédéral est fort imparfaite. Dans certaines vallées, la vie est aussi coûteuse que dans les villes. Il convient de ne pas rejeter le personnel de l'Etat dans les rangs du prolétariat.

Contre ces idées s'élève M. *Abt.* Il trouve que l'on ne tient pas suffisamment compte de la situation difficile des exploitations officielles. La population agricole commence à s'irriter des concessions renouvelées qu'on accorde à la classe ouvrière. Ces concessions ne stimulent pas son ardeur au travail ; l'introduction de la journée de huit heures a amené une baisse sensible de la production.

En outre, la hausse insensée des salaires amènera la ruine financière des grandes villes. Quand on songe qu'un conducteur de tramways gagne 7000 fr. à Zurich, on ne s'étonnera pas du lamentable état des finances de cette cité. C'est une mauvaise politique que celle du *Panem et Circenses ;* elle conduit à l'abîme les Etats qui la pratiquent. Il serait temps de fermer la cuisine populaire où chacun va se servir et de se remettre au travail.

M. *Motta* réplique que le Conseil fédéral est allé aussi loin que le lui permettait la situation financière de la Confédération. S'il avait accepté les propositions de la Fédération des employés, il aurait dû consentir à une dépense de 56 millions (28 pour l'Etat et 28 pour les administrations). Il a réduit de moitié ces charges considérables et le total des allocations est encore plus élevé que l'ensemble des traitements. En bonne équité, on ne saurait assimiler les célibataires aux fonctionnaires mariés. Ces derniers ont droit à une allocation plus forte que celle que reçoivent les premiers.

M. *Petrig,* du Valais, propose d'accorder les mêmes allocations aux employés des campagnes qu'à ceux des villes.

M. *Motta* combat cette proposition dont l'adoption retarderait celle de l'arrêté.

M. *Frank* demande enfin de mettre sur le même pied les fonctionnaires mariés et célibataires.

On passe au vote.

A l'art. 1. l'amendement de M. Petrig est rejeté par 71 voix contre 53.

La proposition de la majorité de la commission est adoptée par 86 voix contre 44.

Les autres articles ne donnent pas lieu à discussion et le projet d'arrêté est adopté à l'unanimité des 116 votants.

Conseil des Etats

La justice militaire

Le Conseil des Etats aborde la question de la suppression de la justice militaire, que réclame une demande d'initiative populaire.

La commission, au nom de laquelle M. de Meuron (Neuchâtel) rapporte, propose le maintien de la décision du Conseil du 6 février, c'est-à-dire de recommander au peuple et aux cantons le rejet de l'initiative, contrairement aux décisions du Conseil national, qui a formulé un contre-projet que l'on soumettra au peuple. Les considérants de la commission du Conseil des Etats, dont la conclusion prévoit le rejet pur et simple, donnent lieu à un échange d'opinions entre le rapporteur et MM. Geel (St-Gall) et Wirz (Obwald).

La proposition de la commission et les considérants sont adoptés à l'unanimité.

La naturalisation

Le Conseil aborde le projet de revision de la loi sur les naturalisations d'étrangers, modifiant les conditions et obligations de la naturalisation et de la renonciation à la nationalité suisse.

La commission, au nom de laquelle M. Raber présente un rapport, demande l'approbation du projet du Conseil fédéral, avec quelques modifications rédactionnelles.

M. *Wettstein* (Zurich), combat toute précipitation dans la solution du problème des naturalisations et propose le renvoi du projet à la session de février.

M. *Calonder,* conseiller fédéral, défend le projet, qui répond à un besoin pressant. La condition d'un domicile ou séjour de six ans doit être appliquée aux demandes de naturalisation. Le projet ne vise pas des tendances réactionnaires. Ce ne serait pas un progrès de trop faciliter la naturalisation à toute espèce d'étrangers. Avant la guerre, la condition légale du domicile prévoyait la limite de deux ans, que le Conseil fédéral, en vertu des pleins pouvoirs, a portée à quatre ans. La revision de la loi ne vise pas autre chose que la fixation d'une limite plus étendue pour la durée exigée des candidats à la naturalisation.

Un amendement d'admettre la naturalisation après trois ans de domicile déjà aux personnages proposés à la naturalisation, est accepté par la commission.

M. *Roehi* (Thurgovie) appuie la proposition du Conseil fédéral, qui tend à mettre l'ordre dans le régime des naturalisations.

La proposition de renvoi de M. Wettstein est repoussée par 14 voix contre 13, soit la voix prépondérante du président.

L'admission de la limite de trois ans de la durée du domicile à des demandes de personnages ayant rendu des services (naturalisations honoraires) est approuvée, et l'ensemble du projet de naturalisation adopté par 25 voix.

L'exercice illégal de la médecine

Un réfractaire allemand est écroué

Après l'avoir interrogé, M. le substitut Ducret a fait écrouer à Genève, un prétendu médecin, Victor-Paul Leyden, chimiste, 47 ans, réfractaire allemand, domicilié à la Villa les Recluses, au Petit-Lancy. L'inculpé a été conduit en prison par M. Vallet, l'huissier du juge d'instruction. Leyden a reconnu qu'il avait récemment soigné Mlle Louise Millioud, domiciliée rue des Bains 10. Au début de l'année, il avait reçu la visite d'un électricien, M. Charles Grodenbuhl qui, ayant lu ses brochures, lui demanda de soigner une de ses employées, Mlle Millioud. Leyden se faisait fort, par l'application d'un cataplasme spécial, de faire disparaître une légère ankylose de la hanche par une suppuration artificielle, traitement dont il se prétendait l'inventeur.

Il traita Mlle Millioud pendant quelques mois, mais cette dernière, prétend-il, n'ayant pas suivi ses prescriptions et lui-même étant tombé malade, il cessa ses visites.

Mlle Millioud, dont l'état de santé s'aggravait constamment, lui intenta une action en 1000 francs de dommages-intérêts. Leyden ayant refusé de verser l'indemnité réclamée, Mlle Millioud se querella avec lui sur le pont des Acacias. Elle fut injuriée et le chimiste lui cracha à deux reprises au visage.

Originaire de Mannheim, le pseudo-médecin habitait Genève depuis 1909. Bien que s'intitulant docteur en médecine, il n'a jamais possédé de diplôme de pharmacien ou de médecin. Il a fait des études à Berlin et à Bonn et s'il n'a pas passé son doctorat, a-t-il affirmé, c'est à la suite d'incidents politiques avec le gouvernement allemand. Le Conseil d'Etat de Genève lui a refusé à deux reprises l'autorisation d'exercer l'art de guérir dans le canton.

Leyden a reconnu qu'il a cependant exercé la médecine en traitant de pauvres gens.

Le 1er décembre dernier, il est allé à Zurich pour engager une connaissance à se faire traiter par lui à Genève. Il a aussi déclaré qu'il ne pouvait cesser son activité, car il entend faire triompher sa nouvelle méthode qui pourrait souvent éviter des opérations chirurgicales ». Ajoutons qu'il administre lui-même aux malades les drogues de sa fabrication. Il a publié, sous la signature « Dr P. Leyden », une brochure intitulée « Le tétanos, les maladies intestinales, la tuberculose, les maladies génito-urinaires et la grippe ».

Leyden, qui a été déjà condamné le 28 juillet 1919 par le Tribunal de police à 300 francs d'amende pour exercice illégal de la médecine, est poursuivi cette fois pour blessures par imprudence et lésions corporelles involontaires. Il sera soumis, à Saint-Antoine, à un examen mental.

LA RÉGION

La question des zones franches.

Conformément à la décision du ministère des affaires étrangères, la séance de la commission franco-suisse pour l'étude de la question des zones, qui devait avoir lieu mardi, a été renvoyée au 20 janvier prochain.

Evian-les-Bains.

Le nouveau Conseil municipal, réuni à 8 heures, a élu maire M. J.-A. Goy, 1er adjoint faisant fonctions de maire dans l'ancienne municipalité. Ont été nommés 1er adjoint M. le Dr Trombert et 2e adjoint M. Giletto Félicien, conseiller nouvellement élu.

Poignée de petits faits

Le département économique fédéral autorise, à partir du 15 décembre et d'une manière générale, l'importation de meubles de la France et de l'Italie.

— Avec le froid, on voit réapparaître les voleurs de pardessus. Dans l'express Berne-Lausanne-Genève, il ne se passe pas de jour sans que des pardessus soient volés dans les wagons de deuxième et troisième classes. Ces jours passés, un surveillant a pu surprendre un délinquant et l'arrêter. D'autres enquêtes ont fait découvrir un complice. Un autre voleur de manteaux, coiffeur et professeur de danse, a été arrêté à Berne, dernièrement.

— On mande de Porrentruy qu'un garde-frontière français s'est battu avec un évadé allemand et a tué son robuste adversaire d'un coup de feu, au moment où il courait le risque d'être étranglé.

— On mande d'Halifax à Havas, qu'à la suite d'une tempête qui a sévi ces derniers jours, 14 vaisseaux sont manquants. Ils ont fait naufrage ou ont été désemparés. Parmi ces derniers, le *Pro Patria,* qui fait le service des voyageurs entre St-Pierre (Miquelon) et Halifax, a demandé des secours alors qu'il se trouvait à 150 milles en mer. Vendredi, le *Mercian* annonçait par 500 milles en mer que le feu avait éclaté à son bord. La tempête continue.

— On mande d'Aarau que la fièvre aphteuse s'est déclarée dans le district de Brugg.

Le Conseil d'Etat de Genève a décidé de maintenir le ban sur le bétail de tout le canton et d'interdire la chasse, la recherche des champignons et la circulation des chiens non tenus à l'attache. Toutefois, la chasse en bateau sur le lac et la libre circulation des chiens dans les communes de Genève, Eaux-Vives et Plainpalais restent autorisées.

— On sait qu'une enquête administrative a été ordonnée par le Conseil d'Etat du canton de Berne, à la suite d'une plainte de 5000 électeurs de la ville contre trois membres du Conseil communal de Berne ayant pris part à la grève générale de novembre : MM. G. Muller, président de la ville, R. Grimm et Schneeberger, conseillers communaux. Le Conseil d'Etat a décidé d'adresser une mise en garde à ces trois fonctionnaires, mais de ne pas donner d'autre suite à l'enquête.

— Un dîner original a réuni jeudi, à Berne, un certain nombre de députés des Chambres fédérales ; c'étaient les doyens de l'Assemblée fédérale, ceux qui en faisaient partie ou qui en avaient fait partie pendant 25 ans. Ils étaient quatorze ! Le quinzième, M. Python, avait dû se faire excuser pour raison de santé. Voici la liste des convives :

Conseil des Etats : MM. Isler, Hildebrand, Casimir von Arx, Python, Dähler et Wyrsch.

Conseil national : MM. Bühler, Ming, Scherrer-Füllemann, Kuntschen, Jenny (Berne), Blumer, Borella, Gaudard et Choquard.

— On dit que le chanoine Hippolyte de la Celle, vicaire général de Moulins, a été nommé évêque de Nancy où il remplace Mgr Ruch qui, il y a quelques mois, fut transféré à l'évêché de Strasbourg.

— Un radio russe enregistré à Stockholm signale qu'à Constantinople un complot a été organisé en vue de placer sur le trône le fils d'Abdul-Hamid. Il y est également question d'une mani-

festation antidynastique devant le palais royal à Sofia.

— La Chambre des députés de la République argentine a accordé un emprunt aux Alliés de 60.000.000 de piastres pour l'achat de produits argentins.

— La *Libre Belgique* publie une dépêche de Dinant annonçant qu'une explosion s'est produite dans la fabrique de papeterie de Matagne-la-Grande. Il y a plusieurs blessés.

Nouvelles Locales

✝

M. le Chne Xavier de COCATRIX

M. le Chanoine Xavier de Cocatrix a rendu son âme à Dieu, le 14 décembre, à la Clinique de S. Amé, à St-Maurice, où il était en traitement.

Une pneumonie infectieuse a, malgré les remèdes et les soins les plus délicats, vaincu cette constitution déjà un peu débilitée.

Fils d'un ancien officier au service de Naples, M. le colonel Joseph de Cocatrix, de St-Maurice, il était né en 1860. Doué d'un caractère très actif et d'une mémoire prodigieuse, il pouvait prendre ses récréations en plein et au-delà avec de bons mais joyeux camarades, et remporter des victoires aux écoles primaires et au Collège de St-Maurice. Les vacances des dernières années de collège semblaient orienter sa vie. M. le Colonel Joseph de Cocatrix était chef du Conseil de recrutement pour la Suisse romande. Son fils Xavier, beau jeune homme, à l'élocution facile, à l'activité débordante, fut son secrétaire. Voyageant constamment avec son père, en contact avec les autorités militaires des divers cantons romands, il semblait courir dans la carrière militaire qui se présentait déjà toute faite.

Mais la piété de la famille, et, en face de la maison paternelle, la vieille tour de l'Abbaye, sonnant plusieurs fois le jour, l'office des Martyrs, et le dévouement des professeurs aux heures de l'enseignement, avaient parlé à son âme enthousiaste. La grâce de Dieu l'avait choisi pour le service des autels. Il entrait au noviciat de l'Abbaye de St-Maurice dans l'automne de 1879.

Cinq années de prières, de solitude et d'études domptant une nature exubérante et ornant de science une âme d'élite, le conduisait au sacerdoce qu'il reçut en 1884.

Il enseigna d'abord en Principes et en Rudiments. Puis, l'enseignement de la Syntaxe fut sa vie de professeur. Bonté, gaieté, activité dévorante pour le travail, facilité d'élocution, mémoire prodigieuse, langue toujours impeccable, tout cet ensemble avait fait de la Syntaxe de St-Maurice, un cours modèle.

Les vacances étaient employées pour des courses et des études en Suisse et en d'autres pays.

En 1898, l'importante paroisse de Bagnes devenait vacante. L'auditoire de son église est, en Valais, un des plus beaux et des plus avides de la doctrine sacrée. Sur les instances qui lui ont été faites, l'Abbaye envoya curé de Bagnes un de ses meilleurs orateurs, M. le Chanoine Xavier de Cocatrix. Il s'y dévoua pendant dix ans.

Le Gouvernement venait de le nommer membre du *Conseil de l'Instruction publique,* M. de Cocatrix voulut se rendre compte par lui-même, de *visu,* de ce qui se faisait dans les collèegs des autres cantons. Puis, nous le trouvons près de Paris, dans le célèbre collège du Père Didon.

En 1907, il devient, — et c'est là un des beaux faits de sa vie — l'avocat éloquent pour venger l'honneur du Valais dans l'instruction primaire.

Les premiers examens des recrues du Valais avaient été pitoyables. Le Valais occupait parmi les cantons et les demi-cantons suisses, le 25e rang en 1881, et le 24e en 1886.

De grosses améliorations avaient été réalisées; mais le mauvais renom était resté, et nos recrues étaient montrées du doigt.

La *Société* suisse de Statistique avait choisi Sion pour son assemblée générale de 1907. M. le Chanoine Xavier de Cocatrix, chargé d'un travail pour la circonstance, entreprit d'y venger le Valais et son instruction primaire par son bel ouvrage intitulé: *Examens pédagogiques des recrues en Valais, de 1886 à 1906.*

A Berne, les archives fédérales lui avaient été largement ouvertes pour son enquête. Son travail est une vraie forêt de chiffres alignés avec une fidélité partout impeccable.

Des planches graphiques coloriées donnent à ses affirmations une spéciale clarté.

De toutes ces preuves, il ressort que le Valais, grâce aux généreux efforts de l'Etat, du Clergé, du Personnel enseignant et des Communes, a fait dans le progrès de son enseignement primaire, depuis 20 ans, plus de chemin que n'importe quel canton de la Suisse. Il était au 24e rang des cantons et demi-cantons suisses, en 1886; tandis que, en 1906, il occupe déjà le 10e rang. De plus, il nous montre du doigt, dans ses cartes graphiques coloriées, que le Valais est, pour son instruction primaire, au-dessus de la moyenne de toute la Suisse.

Et pourtant, au point de vue de la rigueur du climat, des distances à parcourir par les enfants, sur la glace, à travers la neige, par des chemins non battus, pour se rendre à l'école, presque aucun canton n'est aussi mal partagé que le Valais.

La cause était gagnée. Et le *Journal de statistique suisse* fit les frais de la publication et des illustrations.

Un autre fait laissera le nom de M. le Chanoine Xavier de Cocatrix lié à l'histoire de l'Instruction publique en Valais : C'est la *Maturité fédérale.* Quelques cantons seulement la possèdent. Sans elle, les étudiants doivent se présenter à la porte de l'Université en mendiant leur entrée; puis ensuite, pour bien des carrières, leur activité reste limitée au canton. Depuis de longues années déjà, le Valais avait été en négociation pour l'obtention de la *Maturité fédérale,* mais sans jamais aboutir.

M. le Chanoine Xavier de Cocatrix venait d'être nommé par l'Etat Préfet des études des trois collèges du Valais. Il quitta Bagnes en 1910 et alla occuper le poste de Desservant à Vétroz. Il était plus près de la grande ligne du chemin de fer, et il avait plus de temps disponible pour se multiplier au dehors comme Inspecteur des écoles des districts de Conthey et d'Entremont, et Préfet des études.

M. le Chef du Département de l'Instruction publique le chargea d'entreprendre, avec la Commission fédérale, des examens, des négociations pour la *Maturité* afin que les étudiants sortant des collèges du Valais pussent entrer de plein droit dans toutes les Universités suisses. M. le Chanoine de Cocatrix y déploya son activité débordante. Et, en 1912 déjà, les Experts fédéraux étaient à St-Maurice pour présider à des examens brillamment subis par les Physiciens qui ont, en cette année, remporté une victoire pour tout le pays.

La *Maturité fédérale* était conquise pour les Collèges du Valais.

Ce dernier travail, qui fut énorme d'études comparatives, d'émotions et de responsabilité, épuisa le cerveau de M. le Chanoine Xavier de Cocatrix. L'anémie s'empara de cette constitution qui paraissait cependant forte. La peau était devenue littéralement collée aux os. Après un long traitement à la Clinique de S. Amé, ses forces semblaient revenues. Il reprit l'enseignement; mais il dut le quitter. Ses apparences de santé n'étaient qu'une illusion. Atteint d'une broncho-pneumonie infectieuse, de bonne heure il reçut tous les Sacrements des mourants. Entouré des soins les plus délicats et consolé par les visites affectueuses de ses confrères et de ses parents, sous une dernière absolution du Prêtre, il rendit son âme à Dieu, à la Clinique de S. Amé, à St-Maurice, le dimanche 14 décembre.

Que la lumière de Dieu même inonde son âme pour l'éternité.

Chanoine P. BOURBAN.

(La sépulture a lieu à l'église de l'Abbaye, aujourd'hui mardi 16, à 10½ h.)

Correspondance

A propos de l'homicide de St-Pierre-des-Clages

Chargé des intérêts de deux prévenus à la suite de ce délit, nous considérons de notre devoir impérieux, après avoir recueilli avec la plus grande circonspection les renseignements relatifs à cette affaire, d'exprimer publiquement notre stupéfaction du contenu des communications parues, ici même, et reproduites par quelques quotidiens de la presse suisse romande.

Cet événement que tout un chacun déplore, serait cependant entouré de circonstances autres et moins horribles que celles qui, comme à plaisir, sommes-nous tenté de croire, ont été relatées.

Mais, soucieux avant tout de ne pas devancer les opérations d'instruction, nous nous bornons à déclarer qu'il nous paraît exagérément prématuré de présenter les deux prévenus comme les auteurs certains du délit et que le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'y a pas eu meurtre avec l'une ou l'autre des circonstances de la préméditation ou du guet-apens.

Tendancieuses, ces communications publiées à grand fracas, qui, en prenant germe dans l'esprit public, sont de nature tout simplement à égarer la justice. Elles engagent, à n'en pas douter, gravement la responsabilité de leur auteur, homme sans doute trop avisé pour en méconnaître les effrayantes conséquences.

C. CRITTIN, *avocat.*

Exposition à St-Maurice des ravages de la tuberculose

La tuberculose, sous toutes ses formes, cause de tels ravages de nos jours qu'elle est devenue une grosse préoccupation des gouvernements et des médecins.

Le Valais ne devait pas rester en retard, et, sous les auspices de l'actif et intelligent Chef du Département de l'Intérieur, nos dévoués praticiens, de concert avec des personnes généreuses, organisent des Ligues antituberculeuses de districts ou de régions qui seront l'origine d'un mouvement général duquel nous attendons les meilleurs résultats pour la santé publique.

Dans ce but, des expositions ont déjà eu lieu à Sierre, à Sion et à Monthey. St Maurice et Martigny ne pouvaient être oubliés.

Jeudi donc, 18 courant, à 2 heures de l'après-midi, sera inaugurée dans la grande salle du Pensionnat du Sacré-Cœur, l'Exposition si intéressante et si impressionnante des vues graphiques des ravages de la tuberculose. Tout le monde est cordialement invité à cette inauguration qui sera précédée d'une causerie scientifique et pratique sur la question à l'ordre du jour.

Mais nous adressons un appel spécial à MM. les Ecclésiastiques, aux membres des commissions de salubrité et aux membres des commissions scolaires du district. Ils trouveront à la journée d'inauguration et à la visite de l'exposition de précieuses indications pour combattre le terrible fléau ou pour se prémunir contre lui.

L'inspecteur scolaire, d'entente avec le médecin de district, convie les instituteurs à cette première journée où ils recevront des instructions qui leur permettront, ensuite d'intéresser à la Ligue les plus grands de leurs élèves. A cette intention, l'inspecteur scolaire accorde congé jeudi aux instituteurs, et, un second jour, aux instituteurs et aux élèves pour la visite de l'exposition.

Cette exposition reste ouverte du jeudi 18 au lundi 21, et son entrée est absolument *gratuite.*

Tout le monde, dans le district, se fera un devoir de s'éclairer et de s'instruire.

Les graphiques sont extrêmement intéressants. Ils ont été généreusement prêtés par la Ligue vaudoise antituberculeuse qui les a combinés et dressés avec un soin merveilleux. Par eux, nous apprenons ce qu'est la maladie, les ravages qu'elle cause, les moyens de la combattre, etc., etc.

Journalisme valaisan

On savait, par les annonces commerciales d'abord, puis par des conversations particulières, que le *Confédéré* était à la recherche d'un rédacteur. Le bruit avait sérieusement couru, ces jours derniers, que le choix était tombé sur M. Tony-Roche, un homme de talent et de travail, qui fut pendant de longues années rédacteur en chef du *Genevois.* Il avait pris la succession de M. Favon, qui le portait dans son cœur.

C'était, nous assurait-on, chose faite.

Pas complètement, il faut le croire, puisque le *Confédéré* de samedi annonce officiellement la nomination de M. Maurice Gabbud, un conteur et un historien des petits événements de notre histoire locale, et qui a attiné l'attention des chefs de son parti, par ses comptes-rendus du Grand Conseil qui révélaient un homme sachant manier une plume. M. Courthion, qui n'a pu se résoudre à quitter Genève pour Martigny, reste un collaborateur du *Confédéré.*

Le prix de télégrammes pour la France.

Le sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes communique la note suivante :

« A partir du 16 décembre prochain, une surtaxe de 55 centimes sera perçue sur le prix des télégrammes à destination de l'étranger. Cette surtaxe est destinée à couvrir l'administration des frais élevés que lui impose le cours des changes. »

St-Maurice. — Accident mortel.

Dimanche, sur le chantier de l'Usine du Bois-Noir, un nommé Porchet, charpentier, de Lausanne, est tombé de l'échafaudage dans le canal, et s'est noyé. Il laisse une femme et trois enfants en bas-âge.

Belles-Lettres à Bex.

Nous apprenons que la Société d'étudiants Belles-Lettres de Lausanne, donnera, le mercredi 17 courant, à 8 h. du soir, dans la Grande salle de l'Union, à Bex, sa représentation annuelle.

Au programme : *Le Marchand de Venise,* comédie en 5 actes, de Shakespeare, et le *Prologue bellettrien,* revue d'actualité en un acte.

Cette manifestation s'annonce comme une des plus intéressantes de la saison et attirera un nombreux public.

A tout nouvel abonné

pour 1920, le « Nouvelliste » sera envoyé gratuitement pendant ce mois de décembre.

Avis.

Le *Nouvelliste* de ce jour contient six pages.

BIBLIOGRAPHIE

NOEL DES ANNALES

Abel Faivre et **Poulbot** ont commenté avec leur esprit accoutumé le grand problème du jour. Qui ne se préoccupe de la **Vie chère** et du sort réservé aux **nouveaux pauvres ?** Quantité d'images, finement gravées par le procédé moderne de l'hélio, illustrent, dans ce numéro de luxe, des pages (contes, pièce de théâtre, critique littéraire, poèmes, actualités, etc.) signées des noms les plus célèbres, parmi lesquels **Jean Aicard, Julia Bartet, René Bazin, Henry Bordeaux, Henri Duvernois, Anatole France, Sacha Guitry, Henri Lavedan, Henri de Régnier, Yvonne Sarcey,** etc.

Prix : **1 fr. 75.**

Vivement touchée de la grande charité dont elle a été l'objet, à cause du sinistre du 26 octobre dernier, **Mme Vve Louise DELEZ** adresse ses plus sincères remerciements à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont bien voulu lui venir en aide dans son malheur.

Vente aux enchères

L'avocat Denys Morand, à Martigny-Brg, exposera en vente aux enchères publiques, le dimanche 21 décembre crt., à 2 heures de l'après-midi, au Café Bianchetti, à Martigny-Bourg :

1) **un pré** aux Petits Epeneys, sur Martigny-Bourg, de 1634 m2,

2) **un pré** aux Meillerettes, même commune, de 2268 m2, appartenant à Mme Bonvin, à Sion.

3) **un pré** à pré de Caisses, sur Martigny-Ville, de 5148 m2, appartenant à Mme Marie Beltrami, à Montreux.

4) **un marais,** aux Etangs du Guerut, sur Martigny-Bourg, de 3420 m2 appartenant à l'hoirie Emile Chappot, au dit lieu.

Les conditions de vente seront lues à l'ouverture des enchères. Pour tous autres renseignements et pour traiter avant les enchères, s'adresser à l'Etude du soussigné:

Denys MORAND, avocat.

L'ancien gérant Petitpierre, **à Monthey,** informe l'honorable public de la localité et des environs qu'il a ouvert un

Magasin d'épicerie, à la rue du Château, à Monthey.

Par des marchandises de première qualité ainsi que de bon marché, il espère conserver la confiance que lui a accordée son ancienne clientèle et acquérir celle de nouveaux clients.

La Banque cantonale du Valais, à Sion, met au concours quelques

postes d'employés

avec entrée au plus tôt.

Les offres de service sont **à adresser à la** direction jusqu'au 24 décembre.

Sion, le 9 décembre 1919.

Banque Cantonale du Valais.

A vendre une ferme

sur Saxon, de 20000 m2 bien arborisée, et **une forêt** de 6400 m2 **bonne habitation** et bien meublée. Pour tous renseignement, s'adresser, C. L. Terrassières Saxon

A vendre belle génisse

prête au veau. A la même adresse, on achèterait **un bon MULET ou un CHEVAL** à deux mains.

S'ad. au Nouvelliste sous B.E

Un cadeau idéal pour les fêtes est un appareil photographique KODAK

Chaque appareil est accompagné du « GUIDE PRATIQUE DU PHOTOGRAPHE AMATEUR « donc quiconque est capable d'exécuter au bout de très peu de temps, ce qui est le plus durable souvenir, d'une excursion.

LIBRAIRIE-PAPETERIE L. DECOPPET, Martigny-Ville.

A vendre pour cause de départ 1° **une vache** race d'Hérens, 4 ans, prête au veau.

2° **une vache**, race de Conches, 4 ans, habituée à l'emploi.

S'ad. à **Etienne Lagger, Chermignon**, d'en bas.

On demande en hivernage **bonne vache** prête au veau ou fraîchement vêlée. Bon soins assurés.

S'ad. à RODUIT ENGELBERT Saillon.

L'entreprise de la correction de la Salentze demande un **Mulet** en hivernage.

S'adresser à **Jules Copt Saillon.**

On demande un bon **ouvrier boulanger** sachant travailler seul.

S'adresser au Nouvelliste sous B. V.

A VENDRE une pouliche noire, primée, 7 mois.

S'adr. **Emile Favre, Bex.**

Grande Salle de l'Union, BEX

Mercredi 17 décembre à 8 h. du soir

REPRÉSENTATION

donnée par la Société d'Etudiants **BELLES-LETTRES** de Lausanne

AU PROGRAMME :

PROLOGUE BELETTRIEU

Revue en 1 acte

Le Marchand de Venise

Comédie en 5 actes de Shakespeare

PRIX DES PLACES : Réservées 3 fr. — Premières 2 fr. Cordon de galerie 1 fr. 50. - Galerie et Buvette 1 fr. Taxe municipale non comprise.

Location : Librairie Meister Téléphone 91.

Tramway à la sortie.

LOTO

L'« Echo du Coteau », chorale de Chœx, organise, pour le 21 décembre, à 1 h. de l'après-midi, un loto-concert, au Café Rémy Berra, à Chœx.

Invitation cordiale.

Fin de saison

Jusqu'au 31 décembre courant :

Grand rabais du 20 au 50 o/o

sur tous les chapeaux de velours et feutre, pour dames et fillettes.

AU NATIONAL - MARTIGNY

Alf. GIRARD-RARD.

= Toujours un beau choix de Confections =

Pâtisserie-Confiserie. Joseph TAIRRAN

Martigny-Ville, Rue du Collège

Maison la mieux assortie pour les fêtes de NOEL et NOUVEL-AN

Gâteaux, tourtes, bonbons fins

Brioches, — Torches

Spécialité de petits fours

EXPÉDITIONS SOIGNÉES. Téléphone 154.

MONTHEY

Jouets de Noël

dès le 15 décembre :

Exposition - Vente

Salle du billard de l'Hôtel du Cerf

Assortiment complet de Jouets
de tous prix et de tous genres.

Bougies pour Arbres de Noël.

Se recommande : **R. PERNOLLET**

Une victoire sur les affections de la peau est remportée par le

"CADOL"

qui supprime en quelques jours : **eczémas, dartres, boutons, etc.** — La boîte, fr. **2.**

Dépôt général :

Pharmacie des MOUSQUINES, LAUSANNE

En vente dans toutes les Pharmacies.

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

Orfèvrerie - Optique

MACHINES à COUDRE

Henri MORET

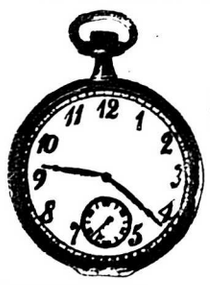

Grand choix de montres, pendules et réveils en tous genres. Bijouterie, bagues, broches, chaînes, médailles, ALLIANCES OR, gravure gratuite. Services de table argenterie. Jumelles à prismes et autres. LUNETTES et PINCE-NEZ.

Réparations promptes et soignées.

Agriculteurs, Commerçants, cherchez vos intérêts

Belles sacs

pouvant contenir environ 100 kgs., état de neuf à vendre. **Prix 2 fr. pièce.** Rabais par quantité.

S'adresser chez **Paul Pittet, fils, Ollon.**

Où

peut-on trouver maïs jaune 1re qualité fr. 63 les 100 kg. Pour bétail fr. 54 les 100 k.
Son : 18 frs. le sac, 50 kg. —
Belle merluche 2.30 le kg.
Harengs 2 80 la douzaine.
Boyaux et épices pour boucherie.
Tabac garibaldi par 20 paquets 60 cent.
Pétrole 0.50 le litre

Grande Epicerie Vve J. Dionisotti, St-Maurice.

Bonnes Crocheteuses

pour ouvrage soigné, trouveront occupation toute l'année.

Offres à Case postale 13320 Berne.

OCCASION

Hache-paille
Coupe-racine
Un bobs à 4 places
Un grand piano à queue

Emile VÉROLET, FULLY.

A vendre, dans les environs de Sion,

un beau mulet

très fort et sage, âgé de 7 ans. S'adres. au Nouvelliste sous C. G.

A VENDRE

un lit en fer

à deux places avec sommier. — La « Mascotte », chaussures, St-Maurice.

Châtaignes

vertes, belles
Sac de 10 kg. fr. 7.50 franco.
100 kg. fr. 55 port dû.
Morganti & Cie, Lugano.

A vendre d'occasion

UN FOURNEAU

en pierre ollaire et une

POUSSETTE

en bon état. S'adr. à Ullysse Roduit, SAXON

Collectionneur

cherche à acheter

gravures anciennes

(costumes, paysages)

Faire offres avec description à R, bureau du Nouvelliste.

A vendre dans les environs de Sion une

jolie petite mule

sans défaut, âgé de 10 à 12 ans pour faute d'emploi. Pour tous renseignements s'adresser au Nouvelliste, sous F. G.

Allemagne

Un commerçant suisse se rendant pour affaires en Allemagne, se chargerait d'achats, de commission, de mission etc Ecrire sous **D 29501 L** Publicitas S.A. Lausanne

Occasion

A vendre un **calorifère** pour café ou grande salle. A la même adresse, vente **de meubles d'occasion** le mercredi sur le marché. Devant les bureaux de poste en cas de mauvais temps.

S'adresser au Magasin **Ch. Baratta**, Rue du Château, Monthey.

Insomnie, Nervosité

sont évitées par l'emploi régulier des

Tablettes

VALÉRIANE-HOUBLON

ZYMA

Entièrement inoffensives — Produit naturel. Recommandé par les médecins.

Boîte de 100 tablettes fr. 4.50

Se trouve dans toutes les Pharmacies.

A VENDRE

UNE MULE

de dix mois, s'adresser à ETIENNE DELASOIE à Chamoille de Sembrancher.

OCCASION

A vendre **joli dressoir** de salle à manger, chêne avec dessus marbre noir, en bon état, ainsi que **Pendule parisienne.** S'adr. à Mme Benguerel, Magnot, Valais.

OFFICE MODERNE

de renseignements

P. A. Case Postale 2477

Lausanne

NOEL et NOUVEL-AN

Librairie Papeterie Ph. Rochat

Téléphone 115 **à Bex** **Téléphone 115**

CARTE DE LA NOUVELLE EUROPE, fr. 5.— et 1.50.
Albert Bonnard : **Pages d'histoire contemporaine, fr. 5.—**
G. de Reynold : **Cités et paysages suisses,** III série, **fr. 5.—**
Hugo Riemann : **Dictionnaire de Musique, fr. 36.—**
Henri Sensine : **les Poètes français du XIXe siècle,** deux volumes richement reliés à **fr. 12** le vol.
id. et **les Prosateurs français du XIXe siècle,** deux volumes richement reliés à **fr. 12** le vol.
Flemwell G. : **Sur l'Alpe Fleurie,** 20 planches en couleurs avec texte, **fr. 20.**
Almanach Pestalozzi: Edition pr filles et garçons **fr. 2.40**
Rose des Alpes — Poésies pour anniversaires, avec pages blanches intercalées, relié tr. dorées, **fr. 3.50**
Albert Maillard : **La Cuisine pratique, fr. 4.—.**
P. Claudel : **La Messe là-bas, fr. 5.25.**
Dictionnaires Larousse, à **fr. 10.—** et **fr. 15.—.**

Tous les ouvrages parus en librairie sont fournis sans frais.

Hoirie Maurice LUISIER, St-Maurice

Exposition

de

jeux et jouets

Bonbons et Chocolats

Etrennes utiles

Blouses - Fourrures - Lingerie pour Dames, Messieurs, Enfants
Bonneterie - Mouchoirs - Cravates
Cols - Gants - Swæters - Guêtres.

Pour les fêtes de Noël, Nouvel-An

on trouvera

Au National

MARTIGNY

un grand choix de jeux et jouets divers, un grand assortiment d'articles pour cadeaux : Mouchoirs, pochettes, sacs cuir et soie, boîtes fantaisie, papeteries, albums, parapluies, portefeuilles, porte-trésor, porte-monnaie, et quantité d'autres fantaisies.

Se recommande,

Alf. GIRARD-RARD.

Boulangerie - Pâtisserie

Lonfat - Delaloye, MARTIGNY

Vu l'approche des fêtes, j'informe le public qu'il y aura **grand choix de gâteaux levés tressés, biscuits, tourtes et pâtisseries en tous genres, sur commande.**

A la **même** adresse, **œufs** par petite et grande quantité. Envoi par poste et chemin de fer.

Se recommande . **Lonfat-Delaloye.**

"MERCURE"

Exposition de Noël

dans toutes ses 137 succursales de la Suisse

Riche choix en

Articles de toutes espèces pour cadeaux, bonbonnières, articles de fine confiserie, pendentifs pr Arbres de Noël, petites bougies de NOël

Nous recommandons tout particulièrement notre

Café des Fêtes et Thé des Fêtes

en élégants paquetages pour cadeaux
ainsi que nos autres spécialités en
Chocolat, Cacao, Biscuits, Confitures, Conserves, etc.

On demande pour Café Restaurant, une

sommelière

connaissant le service.

S'adresser au Nouvelliste sous P. M.

Petite famille Suisse

passant une partie de l'année à Paris, cherche bonne à tout faire, bon gage et voyage payé : faire les offres au Nouvelliste, sous J. S.

Bureau de Placement D. Zermatten, Sion

offre et demande

Employés de bureau
Domestiques de campagne
Manœuvres
Charretiers
Portiers
Laveur pour buanderie
Bonnes à tout faire
Filles de salles et sommelières
Cuisinières et femmes de chambre

Une fille forte et débrouillarde dans bonne famille à Neuchâtel.

CUISINIÈRE

de toute moralité trouverait place de suite. Bon gage.

Faire offres sous chiffres **P 24414 C à Publicitas S. A.,** La Chaux-de-Fonds.

DEMOISELLE

20 ans, sérieuse, présentant bien cherche place soit pour un ménage, soit dans un commerce, mais dans famille honorable. Ne regarde pas aux appointements mais désire être surtout considérée Ecrire avec détails Mademoiselle D. chez Jean CHAPPEX (Chauffeur près des produits) à Monthey.

A VENDRE

de gré à gré quelques propriétés détachées de la

Ferme des Fougères

près **Châteauneuf,** consistant en près et champs, en parcelles de différentes grandeurs. Pour traiter, s'adresser à M. Giroud à Sion.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel an

ETRENNES UTILES

Fers à repasser, garantie 4 ans contre tous vices de construction. Bouillotte électrique, radiateur etc. S'adresser à JEAN DUC, Electricien, St-Maurice.

Viande & charcuterie

bon marché

Rôti, sans os ni charge le k. fr. 3.40
Bouilli, av. os, le k. fr. 2.20
Saucissons et saucisses, le k. fr. 4.—
Salami le k. fr. 5.—
Viande désossée pour fumer, sécher ou faire de la charcuterie, le k. fr. 2.90

Expédie dep. 2 kg. la Boucherie chevaline Centrale. - Louve 7, Lausanne.

Bazar Economique

MONTHEY

Téléphone 81

Actuellement et pendant tous le mois de décembre

Grande mise en vente de

Jouets - Articles de Noël - Bougies

Choix immense en articles pour cadeaux, souvenirs, etc.

—— Voir aux étalages ——

Prix fixes marqués en chiffres connus.

VENTE D'UN BATIMENT

avec grange-écurie. — Le dimanche 21 courant, par voie d'enchères qui se tiendront au Café de la Paix, à Monthey, dès les 3 heures après midi, les soussignés vendront le bâtiment qu'ils possèdent à Monthey au lieu dit « le Raccot », consistant en 2 appartements avec caves à voûte, galetas et la grange-écurie attenante.

Prix et conditions seront lus à l'ouverture de l'enchere.

VITAL CORNUT et JOSEPH CHAPPEX auxquels les renseignements peuvent être demandés, ainsi qu'à M. PARUCHET, Café de la Paix.

L'huilerie Tornay, Martigny-Bg

sera ouverte à partir du 26 décembre et tous les mercredi, jeudi et vendredi des semaines suivantes. Si la quantité est suffisante, n'importe quel jour de la semaine.

Se recommande : **Vve H. Tornay.**

Machines à coudre

SINGER

Renommée universelle

Payements faciles

Compagnie **SINGER** de New-York

Seule maison en Valais :

Martigny - Ville

Couvertures Militaires

neuves, en une pièce, grandeur approx. 145/190 cm Prix fr. 16.—, franco destination, contre remboursement.

F. Albiez, 34 Spalenberg, Bâle,

La Banque Tissières Martigny

reçoit des dépôts d'argent aux taux suivants :

Obligations 3 à 5 ans **5 o/o**
Carnets d'Epargne **4 1/4 o/o**
Comptes-courants **3 1/2 - 4 o/o**
Comptes à terme fixe **4 - 5 o/o**

Prêts hypothécaires. Avances sur titres.
Comptes-courants commerciaux
Comptes en valeurs étrangères.
Encaissement de coupons. — Change.
Gérance de titres.
Toutes opérations de Banque.

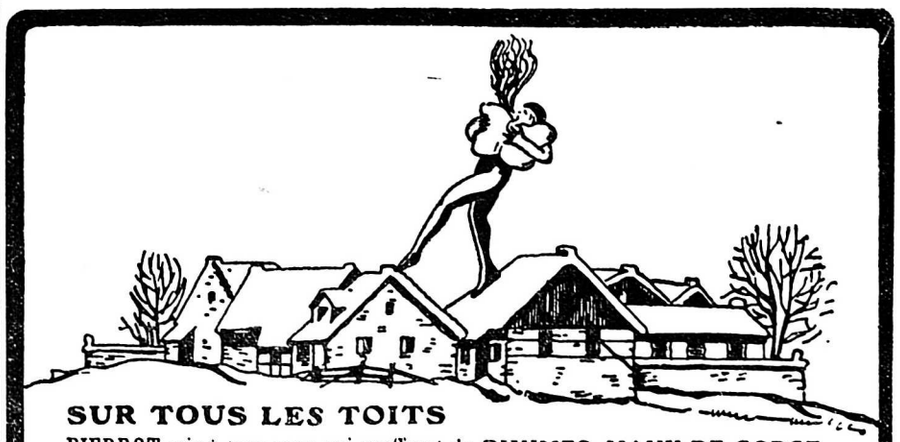

SUR TOUS LES TOITS

PIERROT crie à tous ceux qui souffrent de RHUMES, MAUX DE GORGE, DOULEURS, LUMBAGOS, TORTICOLIS, POINTS DE COTÉ, de recourir sans tarder au

THERMOGÈNE

MODE D'EMPLOI : *Il suffit de déplier la feuille d'ouate et de la poser sur le mal en ayant soin qu'elle adhère bien à la peau. Si l'on veut une action plus prompte et plus énergique, on l'aspergera avec de l'eau tiède.*

La Boite : 2 fr. 50, dans toutes les Pharmacies